

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Jean-François LAROSIÈRE  
Président de l'Association France Palestine  
Solidarité Nord-Pas de Calais  
MRES 23 RUE GOSSELET  
59000 LILLE

Paris, le 08 JAN. 2018

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité appeler l'attention du Président de la République sur la situation de notre compatriote, Monsieur Salah HAMOURI, détenu à Jérusalem depuis le 23 août 2017, placé en détention administrative le 29 août et qui fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Soyez assuré de toute l'attention portée à votre intervention.

Depuis qu'ils ont été prévenus de son arrestation, l'ensemble des services français, à Paris comme à Jérusalem, ont suivi avec la plus grande attention la situation de Monsieur HAMOURI, en lien avec sa famille et son avocat-conseil. En particulier, ils ont immédiatement demandé aux autorités israéliennes de permettre l'exercice de la protection consulaire prévue par la convention de Vienne du 24 avril 1963. A l'issue de ces démarches, le Consul général à Jérusalem a pu rendre visite à Monsieur HAMOURI sur son lieu de détention le 3 septembre. Par ailleurs, à la demande de notre compatriote, la France a réitéré ses appels aux autorités israéliennes à permettre que son épouse, ressortissante française, et son enfant le rejoignent à Jérusalem.

Le 22 octobre, la Cour Suprême de Jérusalem a rejeté l'appel du jugement du 18 septembre de mise en détention administrative de six mois pris à l'encontre de Monsieur HAMOURI.

Face à cette situation, la France a rappelé son attachement au respect de la IV<sup>ème</sup> convention de Genève. Le recours extensif à la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable. Elle a également, à travers le porte-parole du Quai d'Orsay, demandé publiquement la libération de Monsieur HAMOURI.

.../...

